

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2025
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le premier octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Christian AÏCOBERRY, premier adjoint au Maire, en l'absence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 24/09/2025.

Etaient présents : MM. Christian AÏCOBERRY, Alexandre FARENZENA, Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, adjoints ; Mmes Dominique GARDÈRE, Simone BEZIER, Valérie NIOTOU, Pascale MAURIN.

Pouvoir(s) : de Mme Christiane BERGÈRE à Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT ; de M. Jean-François BOLÉAT à David REDON.

Étai(en)t excusé(s) : MM. David REDON, Maire, Amaury GOUEDO.

Étai(en)t absent(e)s : M. Mathieu BARENOT.

Secrétaire de séance : Mme Dominique GARDÈRE.

En l'absence de Monsieur le Maire, le premier adjoint au Maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la réunion du 27 août 2025 n'appelle aucune remarque de la part du Conseil Municipal et il est approuvé à l'unanimité.

Le premier adjoint au Maire demande à ajouter l'ordre du jour la délibération suivante :

- Acquisition d'un terrain par acte notarié à la SAFER Nouvelle-Aquitaine

I. FINANCES

➤ **ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR ACTE NOTARIE A LA SAFER NOUVELLE-AQUITAINE**

Le premier adjoint au Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 13 décembre 2023, a approuvé l'acquisition de parcelles en ZPENS dont la parcelle cadastrée ZA n° 22, une partie de la parcelle cadastrée ZA n° 23 ainsi que les bordures de parcelles cadastrées ZA n° 17 et ZA n° 20 appartenant à la SAFER. La contenance totale déterminée par le plan de bornage et de division réalisé par le cabinet de géomètre THALES exerçant à Coutras (Gironde) est de 2 ha 94 a 33 ca. Le prix de vente pour l'ensemble est fixé à 18 560, 00 € et une promesse unilatérale d'achat a été signée le 8 septembre 2025 par le Maire. Le premier adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parcelles précitées dans les conditions telles qu'énumérées.

Délibération n° 2025/050 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR ACTE NOTARIE A M. FRETARD**

Le premier adjoint au Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 13 décembre 2023, a approuvé l'acquisition de parcelles en ZPENS dont la bordure de la parcelle cadastrée ZA n° 19, appartenant à M. FRETARD. Le plan de bornage et de division réalisé par le cabinet de géomètre THALES exerçant à Coutras (Gironde) a divisé la parcelle précitée en deux parcelles : ZA n° 41 d'une contenance de 1, 9836 ha conservée par M. FRETARD et ZA n° 42 d'une contenance de 0, 1374 ha vendue à la commune de Porchères. Le prix de vente est fixé à 7 000, 00 € / ha et l'accord de prix a été confirmé par M. FRETARD le 11 septembre 2025. Il est donc déterminé à 961, 80 €. Le premier adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA n° 42 dans les conditions telles qu'énumérées.

Délibération n° 2025/051 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU S.I.E (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION)**

Le premier adjoint au Maire explique au Conseil Municipal que la dissolution du S.I.E de Saint-Philippe-d'Aiguilhe est prévue au 31 décembre 2025 par un arrêté préfectoral, en date du 7 août 2025. Lors du Comité Syndical du S.I.E de Saint-Philippe-d'Aiguilhe en date du 29 août 2025, une ligne de crédit d'un montant de 800 000 € a été ouverte pour aider les communes membres à financer leurs opérations de rénovation énergétique ainsi que toute autre opération sur les bâtiments et équipements communaux. Il propose de demander une subvention exceptionnelle de 21 160, 10 € TTC pour financer les travaux et achats d'équipements électriques communaux estimés à 33 676, 19 € TTC comme suit :

Nom du bâtiment	Lieu d'installation	Libellé travaux ou achats	Montant HT	TVA	Montant TTC pris en compte
Ancienne cantine	Salle stockage assos	Tableau électrique	2 441, 81 €	488, 36 €	2 930, 17 €
Ancienne cantine	Salle stockage assos	Borniers compteurs forains + boîtes arrêts d'urgence	456, 63 €	91, 33 €	547, 96 €
Restaurant scolaire	Local froid	Ventilation + luminaire	1 164, 52 €	232, 90 €	1 397, 42 €
Mairie	Parvis	Déplacement 2 bornes éclairage public	2 149, 76 €	0, 00 €	2 149, 76 €
Ancienne cantine	Salle stockage assos	Branchement individuel neuf	1 382, 40 €	276, 48 €	1 658, 88 €
Sous-total travaux			7 595, 12 €	1 089, 07 €	8 684, 19 €
Restaurant scolaire	Cuisine	Lave-vaisselle + adoucisseur	7 340, 00 €	1 468, 00 €	14 064, 00 €
Salle polyvalente	Cuisine	Lave-vaisselle	4 380, 00 €	876, 00 €	
Restaurant scolaire	Cuisine	Fourneau	3 150, 00 €	630, 00 €	3 780, 00 €
Restaurant scolaire	Cuisine	Armoire froide	2 040, 00 €	408, 00 €	2 448, 00 €
Mairie	Bureau du Maire	Ordinateur portable	380, 00 €	0, 00 €	380, 00 €
Mairie	Salle du Conseil Municipal	Ecran motorisé + vidéo + sono	3 600, 00 €	720, 00 €	4 320, 00 €
Sous-total achats			20 890, 00 €	4 102, 00 €	24 992, 00 €
Total général			28 485, 12 €	5 191, 07 €	33 676, 19 €
Montant de la subvention à 80 %					21 160, 10 €

Délibération n° 2025/052 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

II. DELIBERATIONS DIVERSES

➤ ADHESION DE LA COMMUNE DE PORCHERES AU MODULE DE GESTION CERFA'CILE DE SOLEA

Le premier adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) propose aux communes membres d'adhérer à son nouveau module de gestion des locations saisonnières. Le module Cerfa'cile permet aux propriétaires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes d'effectuer leurs déclarations en ligne et aux communes adhérentes de pouvoir disposer des informations qui y sont recensées.

Délibération n° 2025/053 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le premier adjoint au Maire précise au Conseil Municipal que le Rapport Social Unique sera présenté lors de la prochaine réunion. Il ajoute que l'emplacement du terrain multisports city-stade a été déterminé et que les travaux démarreront le 6 octobre. Il informe le Conseil Municipal que la commune de Porchères a obtenu l'agrément pour intégrer le programme « Lait et Fruits à l'école ». Financé par l'UE, ce programme vise à soutenir la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers à l'école. Il permet de recevoir une aide financière suite à la déclaration en ligne des marchandises reçues et distribuées aux élèves et dont les fournisseurs sont référencés sur la plateforme FranceAgriMer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le premier adjoint au Maire de Porchères, M. Christian AÏÇOBERRY	Le secrétaire de séance, Mme Dominique GARDÈRE
--	--